
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DE POINTE-NOIRE

Compte rendu de la journée des partenaires du vendredi 30 septembre 2011

La journée des partenaires du vendredi 30 septembre 2011 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence du Colonel Adriana DOYERE, Chef du Service de l'Administration et des Ressources Humaines, assurant l'intérim de Madame la Directrice Départementale des Douanes.

Plusieurs questions ont été débattues au cours de cette réunion, à savoir :

- **Le circuit de la déclaration au Bureau Principal Port**

Monsieur Joseph MBOUNGOU de GETMA a fait observer que les nouvelles dispositions prises au niveau du Bureau Principal Port semblent alourdir le circuit de la déclaration. Tout en exprimant sa compréhension face aux mesures de rigueur prises par le Service des douanes afin de lutter contre les différents courants de fraude, il a souhaité que celles-ci n'aillent pas à l'encontre des objectifs de célérité et de facilitation des procédures.

Le Colonel DOYERE en a pris acte. Le Service examinera l'impact des mesures prises et apportera le cas échéant les correctifs nécessaires.

- **La certification des documents exigée au Bureau Principal Port**

Monsieur Joseph MBOUNGOU et Madame Laurence THIEL de SDV ont fait part des difficultés concernant la certification de certains documents exigée au niveau du Bureau Principal Port.

Ils ont été invités à se rapprocher du Chef du Bureau Principal Port et éventuellement de la Direction Départementale pour examen de la question.

- **Procédure de facilitation sollicitée pour l'acheminement sur Brazzaville de médicaments importés par LABOREX**

La Société GETMA a sollicité une exemption de dépotage à Pointe-Noire d'un conteneur de médicaments importés par LABOREX, destinés à Brazzaville, afin d'éviter des frais supplémentaires susceptibles de grever les prix de vente des médicaments.

Un courrier ayant été adressé à la Direction Départementale, celle-ci fera connaître sa position par écrit, dans les meilleurs délais.

- **Le classement tarifaire du lait importé**

Le représentant de Marion Distribution a soulevé les divergences de classement tarifaire qui oppose sa Société à COTECNA concernant des dossiers relatifs à l'importation de lait.

Monsieur Saïd Youssouf MONDOHA, Directeur Général adjoint de COTECNA a fait observer que les importateurs ont la possibilité de contester les éléments de vérification établis par COTECNA au moment de la remise de l'Avis de résultat d'inspection (ARI), qui précède la délivrance de l'Attestation de Vérification.

La Société Marion Distribution a été invitée à se rapprocher de COTECNA pour éclaircir les divergences de classement tarifaire.

- **Le traitement des demandes de souscription d'IM8**

Madame Laurence THIEL de la Société SDV a souhaité que les demandes de souscription d'IM8, dont le volume est en ce moment assez important, bénéficient d'un traitement rapide de la part du Service des douanes.

Le Colonel DOYERE a fait observer que toutes les dispositions sont prises afin que ces demandes soient traitées avec un maximum de célérité.

- **La taxation du travail extra légal (TEL)**

Madame Laurence THIEL a signalé la perception d'un montant supplémentaire pour le passage des déclarations, par rapport au barème du TEL. Elle a souhaité que toute perception non comprise dans ledit barème puisse être informatisée, pour des besoins de transparence.

Le Colonel Albert MOUINGUI, Chef de Section au Bureau Principal Port, a fait remarquer Que des Sociétés telles que SDV, GETMA, PNALPINA, bénéficient de la procédure simplifiée définie par la Note de Service N° 435.

Le Colonel DOYERE en a pris acte. La question soulevée sera examinée par le Service.

- **Les documents requis pour les dossiers de déménagement**

La représentante de la Société ACS a signalé que contrairement aux usages antérieurs, le Service des douanes exige actuellement que l'inventaire relatif au déménagement soit certifié par la Mairie du lieu de résidence du propriétaire des effets.

Elle a été invitée à se rapprocher du Chef du Service de la Réglementation et du Contentieux pour recevoir les éclaircissements nécessaires.

- **Le stock de documents douaniers**

Le Colonel Donatien MVOUTOU, Chef du Service des Finances et du Matériel a informé les partenaires que le stock de documents douaniers disponibles pour la vente ((Réglementation douanière, Tarif des douanes, Notes explicatives du SH) est presque épuisé.

Il a invité les acquéreurs potentiels à se rapprocher sans tarder de son Service.

Commencée à 8H15, la réunion a pris fin à 9H15.

**P. La Directrice Départementale des Douanes
et Droits Indirects,
P.I. Le Chef du Service de l'Administration et
des Ressources Humaines,**

Adriana DOYERE